

# FONDS DE DÉPANNAGE POUR LES INTERRUPTIONS DE GROSSESSE

# FQPN

FÉDÉRATION DU QUÉBEC  
POUR LE PLANNING  
DES NAISSANCES

## À QUI ÇA S'ADRESSE ?

Toute personne migrante à statut précaire : femme cis, homme trans, personne non binaire ou bispirituelle

- habitant le Québec,
- n'ayant pas accès à la RAMQ, au Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) ou à une couverture de soins appropriée par des assurances privées,
- ayant besoin d'aide pour payer des soins d'interruption de grossesse.

## QUELS TYPES DE SOINS SONT ADMISSIBLES ?

Tout soin d'interruption de grossesse ou lié à des complications d'interruption de grossesse **sans égard pour le motif, le stade de grossesse ou la méthode choisie** (par instrument ou médicament).

Les frais admissibles incluent les honoraires du médecin, les frais administratifs, les coûts des tests, des médicaments ou autres frais chargés par les cliniques.

Exemples de situations couvertes : une interruption volontaire de grossesse, des complications liées à une fausse couche, une interruption de grossesse pour raisons médicales, etc.

## QU'EST-CE QU'UNE PERSONNE MIGRANTE À STATUT PRÉCAIRE ?

C'est une personne née hors Canada qui habite le territoire en vertu d'un statut d'immigration temporaire, non garanti ou non établi. Cela regroupe des personnes avec une diversité de statuts d'immigration ainsi que des personnes sans statut.

Par exemple, cela peut inclure des étudiant.es internationaux, des personnes avec un permis de travail temporaire, etc.

## QUI PEUT ENVOYER UNE DEMANDE DE SOUTIEN ?

- Un.e professionnel.le de la santé
- Un.e intervenant.e

## COMMENT ENVOYER UNE DEMANDE DE SOUTIEN ?

Envoyez une demande à l'adresse courriel **fonds@fqpn.qc.ca** ou par téléphone au **514-866-3721, poste 1803**.

Veuillez mentionner :

- Présentation sommaire de la personne et de la situation : prénom, nom de famille (ou 1ere lettre du nom de famille), date de naissance, stade de grossesse, statut d'immigration\*, ville ou région où elle a besoin de soin.
- Si la personne a déjà pris un rendez-vous auprès d'une clinique. Le cas échéant, le nom de la clinique et la date prévue du rendez-vous. Si aucun rendez-vous n'a été pris, nous pouvons aider à le faire.
- Si la personne est en mesure de contribuer au paiement des frais médicaux.
- Si connu, le montant demandé par la clinique pour les soins.
- Moyen de vous rejoindre

\* Les **informations sur le statut d'immigration** ne visent qu'à s'assurer que la personne n'a pas accès à la RAMQ ou au PFSI. Ces informations, comme les autres, **demeurent confidentielles. Nous ne les communiquerons pas aux autorités.**

# FONDS DE DÉPANNAGE POUR LES INTERRUPTIONS DE GROSSESSE

# FQPN

FÉDÉRATION DU QUÉBEC  
POUR LE PLANNING  
DES NAISSANCES

## UNE ENTENTE DE PAIEMENT A ÉTÉ PRISE AVEC LA CLINIQUE, MAIS C'EST DIFFICILE DE PAYER LES MONTANTS RESTANTS?

Il est possible de faire une demande de soutien à la FQPN dans les **6 mois maximum après l'intervention** (et si celle-ci n'a pas eu lieu avant le 1er février 2024, soit l'ouverture du fonds de dépannage).

### COMMENT FAIRE?

1- Vérifiez que les soins reçus correspondent aux critères d'admissibilité énoncés à la page précédente.

2- Envoyez une demande à l'adresse courriel [fonds@fqpn.qc.ca](mailto:fonds@fqpn.qc.ca) ou par téléphone au **514-866-3721, poste 1803**. En mentionnant:

- Présentation sommaire de la personne et de la situation : prénom, nom de famille (ou 1ere lettre du nom de famille), date de naissance, type d'intervention et stade de grossesse, statut d'immigration\*.
- La date de l'intervention, la clinique et le moyen de la rejoindre, ainsi que le montant requis.
- Moyen de vous rejoindre.

**\*Les informations sur le statut d'immigration** ne visent qu'à s'assurer que la personne n'a pas accès à la RAMQ ou au PFSI. Ces informations, comme les autres, **demeurent confidentielles. Nous ne les communiquerons pas aux autorités.**

### QUI PEUT FAIRE LA DEMANDE?

- Un.e professionnel.le de la santé
- Un.e intervenant.e

## BESOIN DE SOUTIEN POUR LA CONTRACEPTION OU DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS?

Nous pouvons vous référer à des organismes partenaires.